



Réunion des partenaires sur le thème de l'Allocation des ressources

— Réunion des partenaires du 08 mars 2018

— Ordre du jour

- La démarche d'allocation pluriannuelle des ressources
- Retour sur la campagne 2017 et consommation du FIR 2017
- Article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 : point d'actualité et déclinaison régionale

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

- Pourquoi une démarche pluriannuelle d'allocation de ressources ?
 - La démarche doit permettre :
 - Une mise en perspective des objectifs de l'agence et de ses crédits d'intervention
 - L'identification et la programmation pluriannuelle des crédits en fonction des priorités du Projet Régional de Santé
 - La mise en œuvre d'outils et méthodes d'aide à la décision pour l'arbitrage des nouvelles actions.
 - Elle contribuera ainsi à :
 - Promouvoir un pilotage financier annuel et pluriannuel sur des bases partagées
 - La restitution de la politique de l'agence dans sa globalité aux travers des moyens financiers
 - L'élaboration et le pilotage du plan de mise en œuvre du PRS (sur 5 ans)

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La cible définie pour la fin du 1^{er} semestre 2018

Les travaux en cours devront permettre d'aboutir à la fin du premier semestre 2018 à l'élaboration d'une première version de la programmation du plan de mise en œuvre du PRS. Celle-ci détaillera :

- Une table de correspondance entre les projets du PRS et les mesures financées
- Les montants alloués aux projets sur 5 ans avec 2017 = T0
- La contribution des directions/secteur d'intervention aux différents projets du PRS

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Axe 1 -Projet 1	DOS -Ambu	X €	X €	X €	X €	X €	X €
	DOS - ES	X €	X €				
	DOS - RH	X €	X €			X €	
	DPSRI		X €	X €			
	...	X €	X €	X €	X €	X €	X €
Axe 1 -Projet 2	...	X €	X €	X €	X €	X €	X €

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

- La table de correspondance et la définition des crédits d'intervention rattachés
 - **L'axe « Améliorer l'organisation des parcours sur le territoire »** comprend : Les parcours de santé coordonnés et les nouveaux modes d'exercice, Les filières et réseaux de santé , les actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic , les équipes mobiles, les plans transversaux destinés à des population spécifiques (ex: plan Alzheimer, Autisme)
 - **L'axe « Améliorer la réponse aux besoins de la population »** comprend : les actions liées à la Permanence des soins et la répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire , les financements liés à l'efficience des structures de soins, les centres de ressource et de référence, la prise en charge d'une population spécifique, (milieu pénitentiaire, obésité, maladie rare)
 - **L'axe « Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation »** : les SI de santé, les projets de recherche
 - **L'axe « Rendre chaque francilien acteur de sa santé »** : Actions en matière de promotion et d'éducation à la santé, les actions liées à la démocratie sanitaire, les centres d'information et de dépistage
 - **L'axe « Mobiliser les politiques publiques au service de la santé »** : les actions avec une portée RH (ex: GPMC), les actions de coopérations internationales. Le financement d'actions de gestion des urgences et d'événements sanitaires exceptionnels. Les actions Santé environnement
 - **L'axe « Autres »**: Dispositifs ayant une couverture nationale, Dispositifs ayant une couverture régionale, Financement des études médicales, RH en santé, Financement d'activité « en routine »

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

— D'une lecture classique par « enveloppes » ...

	Total général
DAF	2 818,5
FIR	545,8
FMESPP	8,4
FORFAITS	418,1
MIGAC	1 599,7
OGD PA	1 205,8
OGD PH	1 864,6
USLD	185,2
Total général	8 646,2

— ... à une lecture par axes du PRS

	Total général
Axe 1 : Améliorer l'organisation des parcours sur les territoires	238,0
Axe 2 : Améliorer la réponse aux besoins de la population	963,8
Axe 3 : Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation	788,4
Axe 4 : Rendre chaque francilien acteur de sa santé	9,9
Axe 5 : Mobiliser les politiques publiques au service de la santé	5,7
Autres	6 640,4
Total général	8 646,2

Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

— La contribution de toutes les « enveloppes » de crédits de l'Agence aux axes du PRS

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Autres	Total général
DAF	3,5	37,2	0,3			2 777,5	2 818,5
FIR	171,2	340,4	4,7	8,7	5,7	15,0	545,8
FMESPP	0,2	0,2				7,9	8,4
FORFAITS						418,1	418,1
MIGAC	56,2	484,6	783,4	1,2		274,3	1 599,7
OGD PA	1,7	34,4				1 169,8	1 205,8
OGD PH	5,0	49,7				1 809,9	1 864,6
USLD	0,1	17,2				167,9	185,2
Total général	238,0	963,8	788,4	9,9	5,7	6 640,4	8 646,2

Axe 1 : Améliorer l'organisation des parcours sur les territoires

Axe 2 : Améliorer la réponse aux besoins de la population

Axe 3 : Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation

Axe 4 : Rendre chaque francilien acteur de sa santé

Axe 5 : Mobiliser les politiques publiques au service de la santé

Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

— Le financement des projets du PRS (axes 1 et 2) **les chiffres indiqués : à T0 = 2017**

Axe 1 : Améliorer l'organisation des parcours sur les territoires	238,0
A1-P1: Faire émerger et accompagner des dynamiques territoriales intégrées autour des parcours	7,3
A1-P2: Développer le repérage précoce et favoriser la construction de parcours de santé individualisés	56,7
A1-P3: Déployer les usages du numérique pour faciliter les parcours, rapprocher les ressources et les acteurs de la santé au plus près du domicile	12,2
A1-P4: Promouvoir, recomposer et simplifier les modalités territoriales aux parcours des patients en situation complexe	54,9
A1-P5: Expérimenter des modes de financement permettant d'éviter les ruptures induites par les modes de tarification	1,4
A1-P6: Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité	105,4
Axe 2 : Améliorer la réponse aux besoins de la population	963,8
A2-P1: Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses	5,2
A2-P2: Prioriser les moyens en fonction des besoins, notamment sur les zones en sous-offre et les établissements ressources pour leur territoire proche	611,8
A2-P3: Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées et la capacité de réponse du système de santé	286,5
A2-P4: Lutter contre la iatrogénie et améliorer la pertinence des prises en charge	58,4
A2-P5: Restructurer les plateaux techniques dans une logique territoriale de gradation des soins	1,1
A2-P6: Mettre en œuvre un "panier de service" minimal pour les enfants jusqu'à 6 ans	0,9

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

— Le financement des projets du PRS (axes 3 et 4)

Axe 3 : Favoriser un accès égal et précoce à l'innovation	788,4
A3-P1: Permettre de nouvelles modalités d'accès à la prévention des maladies et de promotion de la santé en développant la recherche en santé publique et l'usage de la e-santé	0,0
A3-P2: Accompagner la mise en place d'organisations innovantes liées notamment à l'usage de technologies de santé favorisant le maintien sur le lieu de vie des personnes les plus vulnérables	0,3
A3-P3: Soutenir le développement de la recherche clinique et sur les services de santé et accompagner l'intégration des innovations en santé au service de la qualité et de la pertinence des prises en charge	788,1
A3-P4: Mettre en place une organisation régionales de promotion et d'accompagnement à la diffusion en santé dans les territoires	0,0
Axe 4 : Rendre chaque francilien acteur de sa santé	9,9
A4-P1: Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif	9,0
A4-P2: Participation des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques	0,9
A4-P3: Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité	0,0
A4-P4: Faire de Santé.fr un outil de référence	0,0

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

— Le financement des projets du PRS (axes 5 et autres)

Axe 5 : Mobiliser les politiques publiques au service de la santé	5,7
A5-P1: Structurer une stratégie de plaidoyer	1,7
A5-P2: Créer les conditions d'habitat, d'hébergement et de vie dans le logement favorables à la santé des enfants et compatibles avec la perte d'autonomie	1,7
A5-P3: Systématiser les démarches d'intégration de la santé dans les projets d'urbanisme et d'aménagement	0,0
A5-P4: Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville	0,0
A5-P5: Agir sur l'activité physique, la nutrition et la qualité de l'alimentation	2,3
Autres	6 640,4
Autres : Appui à la performance	42,7
Autres : Dispositifs ayant une couverture régionale	74,3
Autres : Financement d'activité « en routine »	6 276,6
Autres : Financement des études médicales	0,0
Autres : RH en santé	86,8
Autres: Autres	67,9
Autres: dispositif ayant une courverture nationale	8,3
Autres: Dispositifs ayant une couverture nationale	83,9

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

- Une contribution de multiples acteurs sur de nombreuses « enveloppes », l'exemple du projet 2 de l'axe 2

Domaines d'intervention / "Enveloppes"	DAF	FIR	MIGAC	OGD PA	OGD PH	USLD	Total général
DA/Personne âgée				21,6			21,6
DA/Personne handicapée					47,9		47,9
DA/Personnes Agées						17,2	17,2
DOS/Ambulatoire		2,5					2,5
DOS/Etablissement de santé	37,0	132,8	327,3				497,1
DOS/RH en santé		0,1					0,1
DPSRI/Promotion de la santé et de la réduction des inégalités		10,1	14,6				24,7
DQSPP/Qualité, sécurité et protection des populations		0,6					0,6
Total général	37,0	146,1	341,9	21,6	47,9	17,2	611,8

— La démarche pluriannuelle d'allocation des ressources

— La nouvelle lecture des crédits d'intervention de l'ARS

- Un exemple, le projet 2 de l'axe 2, une contribution de multiples acteurs sur de nombreuses « enveloppes »

Axe 2 : Améliorer la réponse aux besoins de la population	DAF	FIR	MIGAC	OGD PA	OGD PH	USLD	Total général
A2-P2: Prioriser les moyens en fonction des besoins	37,0	146,1	341,9	21,6	47,9	17,2	611,8
Prise en charge des patients en situation de précarité	3,2		51,0				54,2
DPSRI			14,6				14,6
Etablissement de santé (MIG Précarité)	3,2		36,4				39,6
Développement des activités et Renforcement de l'offre	18,1	41,4	3,7	10,2	24,9	7,2	105,5
DPSRI		0,6					0,6
Etablissement de santé	18,1	40,8	3,7				62,6
Personne handicapées					24,9		24,9
Personnes Agées				10,2		7,2	17,4
Mesures RH en santé	-0,1	12,7	138,8			3,0	154,4
Ambulatoire		2,5					2,5
DPSRI		9,5					9,5
DQSPP		0,6					0,6
Etablissement de santé	-0,1		138,8				138,7
Personnes Agées						3,0	3,0
RH en santé		0,1					0,1
Aides à l'investissement	15,8	92,1	148,3	11,4	23,0	7,0	297,7
Etablissement de santé	15,8	92,1	148,3				256,2
Personne handicapées					23,0		23,0
Personnes Agées				11,4		7,0	18,5

— Retour sur la campagne 2017

— Un taux d'exécution du FIR proche des 100%

Pôle	Enveloppe budgétaire	Notifications après BR3	Engagements 2017	Engagements 2017 reportés en 2018
CAB	<i>Fonctionnement</i>	70,8	81,4	0,0
	<i>Intervention</i>	458,0	413,2	200,0
	TOTAL	528,8	494,6	200,0
DA	<i>Fonctionnement</i>	11,1	8,5	0,0
	<i>Intervention</i>	27 058,2	27 058,2	622,2
	TOTAL	27 069,2	27 066,7	622,2
DOS	<i>Fonctionnement</i>	170,0	116,6	0,0
	<i>Intervention</i>	411 698,0	411 398,3	0,0
	TOTAL	411 868,0	411 515,0	0,0
DPSRI	<i>Fonctionnement</i>	316,3	192,7	0,0
	<i>Intervention</i>	88 385,7	88 254,7	581,4
	TOTAL	88 702,0	88 447,4	581,4
DQSPP	<i>Fonctionnement</i>	208,2	175,4	124,0
	<i>Intervention</i>	2 913,1	2 898,4	0,0
	TOTAL	3 121,3	3 073,8	124,0
DS	<i>Fonctionnement</i>	449,5	372,7	373,3
	<i>Intervention</i>	18 484,4	15 107,1	5 202,3
	TOTAL	18 933,9	15 479,8	5 575,6
PILOT	<i>Fonctionnement</i>	353,8	0,0	0,0
	<i>Intervention</i>	2 885,6	0,0	0,0
	TOTAL	3 239,5	0,0	0,0
TOTAL_Fonctionnement		1 579,7	947,3	497,3
TOTAL_Intervention		551 883,0	545 129,8	6 605,9
TOTAL_FIR 2017		553 462,6	546 077,2	7 103,2

Les données ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros

— Retour sur la campagne 2017

— FOCUS Direction de l'Autonomie

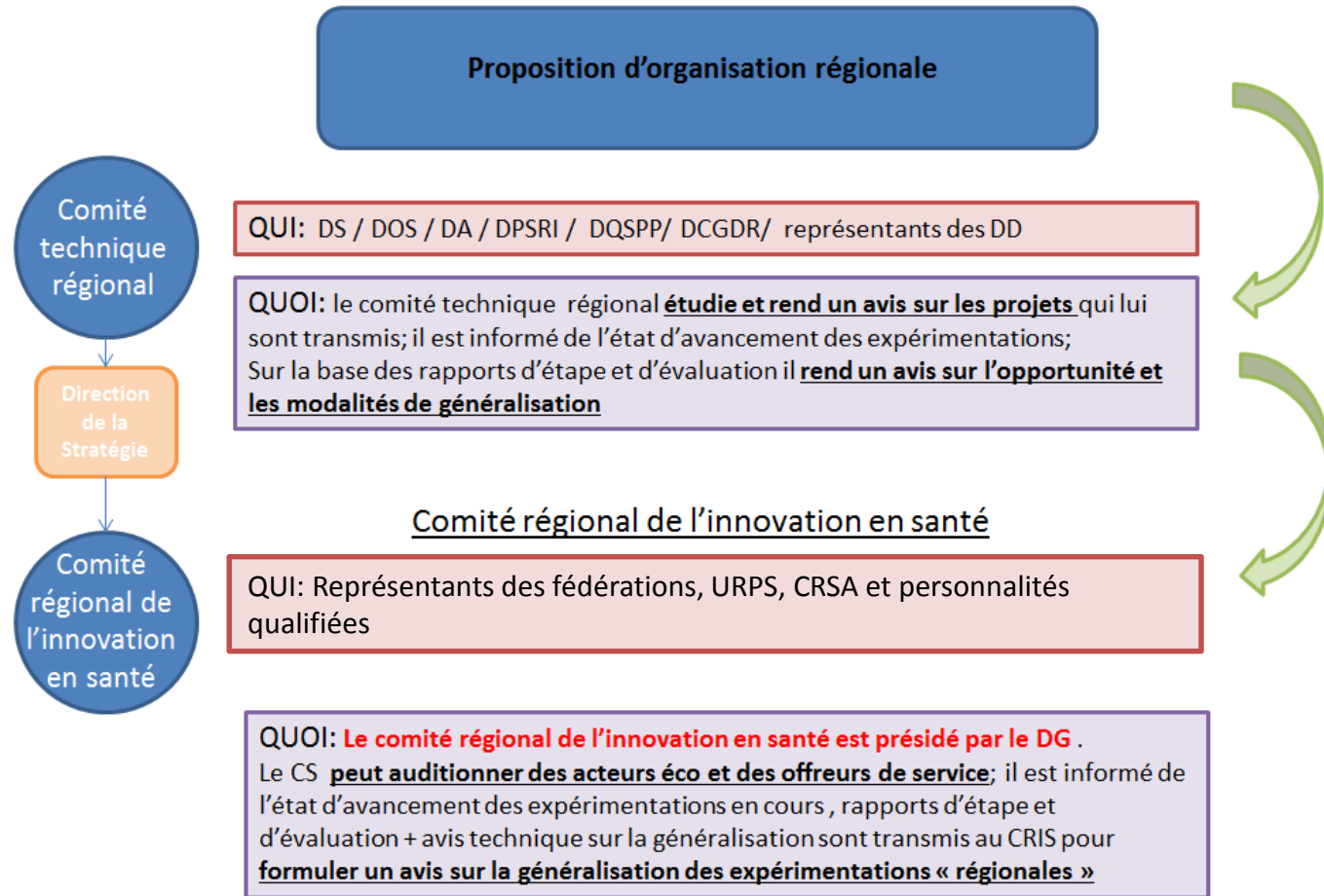
- le nombre de places installées en 2017 PA /PH : 375 places PH et 1 036 places sur le secteur PA (principalement des places d'EHPAD et de PASA)
- le volume de CNR accordé (48,4M€ PA et 47,3M€ PH) notamment pour l'aide à l'investissement visant à restructurer l'offre MS (22,9M€ PH et 9,7M€ au titre des frais financiers sur le secteur PA pour limiter le reste à charge des résidents)
- pour le PAI nous avons dépensé 8,4M€ pour 6 opérations d'EHPAD et 7M€ pour 5 opérations PH
- les crédits alloués aux EHPAD pour renforcer l'offre existante (crédits médicalisation) : 5,6M€
- les crédits alloués aux structures autismes pour renforcer leurs moyens : 6,8M€

— Stratégie régionale d'innovation en santé/ Article 51 LFSS 2018

- La stratégie régionale « Innovation en santé »
 - Profiter de l'impulsion donnée par l'article 51 de la LFSS 18 pour structurer une **stratégie globale de promotion et de diffusion, si évaluation positive, d'innovations organisationnelles** en santé en Ile de France
 - **Sortir d'une logique cloisonnée intra et intersectorielle de financement et de régulation prix-volume** au profit d'une logique de prise en charge et de réponse globales faisant plus de place à la prévention, à la pertinence, à l'incitation à la qualité et au territoire.
 - Rappel objectifs PRS: Evaluation de 10 projets sur 5 ans

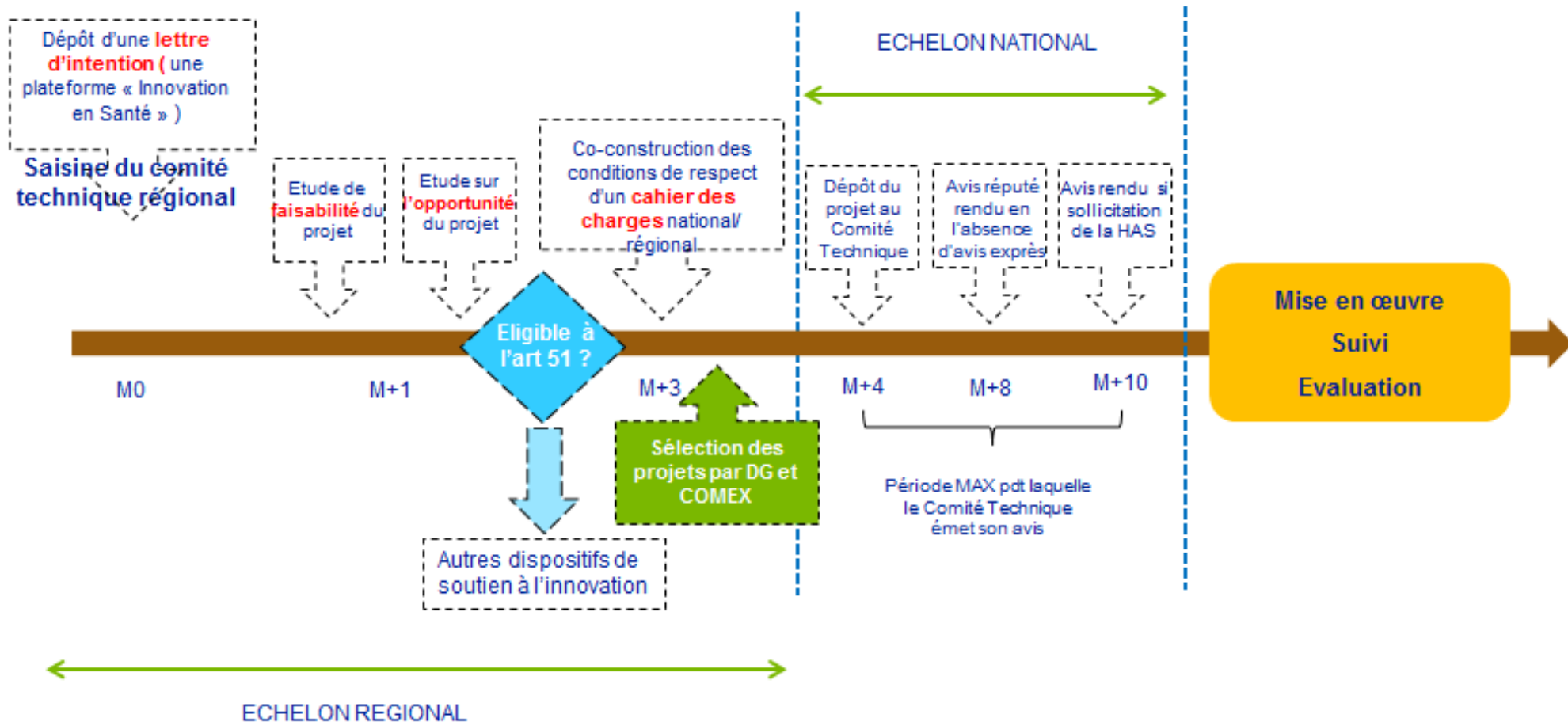
— Stratégie régionale d'innovation en santé/ Article 51 LFSS 2018

— Le processus de soumission des projets



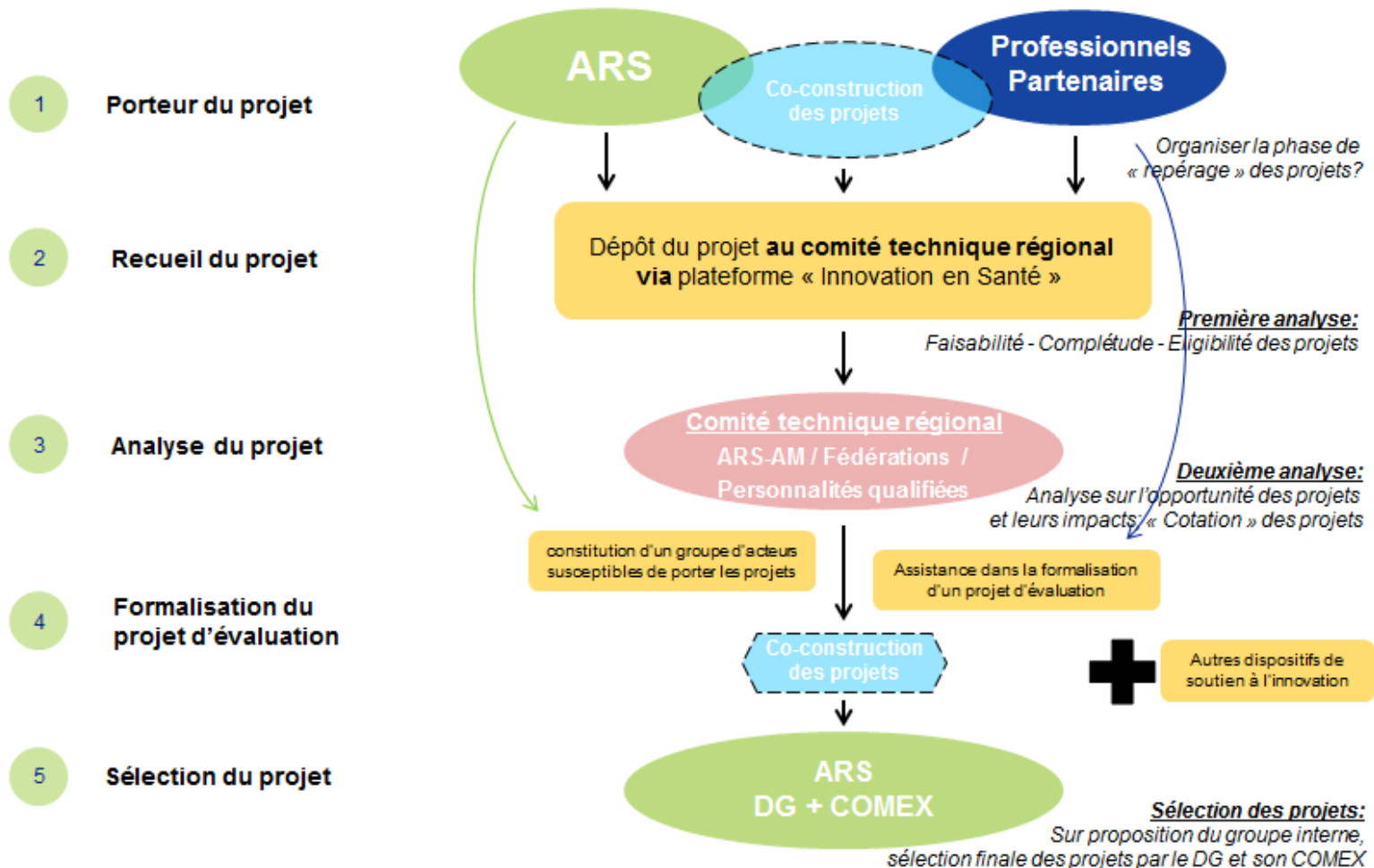
Stratégie régionale d'innovation en santé/ Article 51 LFSS 2018

Rappel du cadre juridique : Du dépôt d'un projet, à son acceptation.....



— Stratégie régionale d'innovation en santé/ Article 51 LFSS 2018

— L'organisation du processus de sélection des projets



— Annexes:

- Les différentes catégories d'expérimentation
- Les expérimentations régionales en cours

1- L'organisation et le financement d'activités de soins, de prévention et d'accompagnement social, médico-social ou sanitaire, à destination d'individus ou de groupes de populations, de manière alternative ou complémentaires aux modalités en vigueur, selon les différentes modalités suivantes:

- a) Financements forfaitaires totaux ou partiels pour des activités financées à l'acte ou à l'activité;
- b) Financements par épisodes, séquences ou parcours de soins;
- c) Financements modulés par la qualité, la sécurité ou l'efficacité des soins, mesurées à l'échelle individuelle ou populationnelle par des indicateurs issus des bases de données;
- d) Financement collectif et rémunération de l'exercice coordonné;
- e) Financement combinant ces différentes modalités.

2- L'organisation et le financement d'activités de soins, de prévention et d'accompagnement social, médico-social ou sanitaire, de technologies ou de services organisationnels non pris en charge par les modalités existantes, susceptibles d'améliorer la qualité, la sécurité, l'accès aux soins ou l'efficacité du système de santé:

- a) Structuration pluri-professionnelle des soins ambulatoires ou à domicile et promotion des coopérations interprofessionnelles et de partage des compétences
- b) Organisations favorisant l'intégration des soins ambulatoires, hospitaliers et des prises en charges dans le secteur médico-social
- c) Utilisation d'outils numériques favorisant ces organisations.

Les expérimentations mentionnées au 2) regroupent les catégories d'expérimentations visant à améliorer l'efficacité:

- 1° Des prises en charge par l'AM des médicaments et des produits et prestations associées au sein des établissements de santé, notamment par la mise en place de mesures incitatives et d'un recueil de données en vie réelle;
- 2° De la prescription des médicaments et des produits et prestations associées, notamment par le développement de nouvelles modalités de rémunération et d'incitations financières;
- 3° Du recours au dispositif de l'article L.165-1-1 pour les dispositifs médicaux innovants à travers la révision des conditions d'accès au financement de ces dispositifs médicaux

— Rappel : les expérimentations régionales en cours

- Expérimentation régionale « Nouveaux Nés Vulnérables »
- financement par l'assurance maladie des actes des psychologues libéraux sur le projet santé des jeunes mériterait d'être déployé sur d'autres parcours et d'autres publics en grande difficulté et souffrance psychique
- expérimentation sur Sports et santé (prescri'forme)
- Parcours VHC : appui /évaluation en vue d'un déploiement/généralisation
- DMP : intégration/déploiement des dispositifs de conciliation médicamenteuse dans le cadre du DMP
- Anticancéreux oraux et virage ambulatoire, sur le thème de la structuration de parcours par les produits de santé
- Déploiement de dispositifs en faveur d'une meilleure observance : déploiement de nouveaux services pharmaceutiques (ex : convention URPS pharmaciens pour la mise en place d'un entretien « observance ») , en lien avec l'évolution du dispositif conventionnel
- Déploiement du dispositif francilien « visites de risques – qualité » dans les centres de santé
- Extension du modèle « prévention du diabète et l'obésité infantile » sur d'autres thèmes comme la santé bucco-dentaire
- Sur la question des jeunes, parcours de santé psychique des jeunes, avec les futurs déploiements de l'expérimentation nationale sur les 500 ados de l'académie de Versailles